

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20/06/22  
COMPTE-RENDU**

Le vingt juin deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le conseil de communauté dûment convoqué le quatorze juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Serres (commune de Serres), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

**Membres du Conseil Communautaire :****Nombre de membres en exercice : 89****Nombre de présents : 54 au point n° 1 au point n° 16 et 51 du point n° 17 au point n° 28****Nombre de votants : voir détails dans le corps du compte-rendu****Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND****Présents ou représentés :**

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Frédéric DENIER
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Béatrice BREBANT
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Michel JOANNET
  - Mme Michèle MAFFREN
  - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN représentée par Mme Michèle MAFFREN à qui elle a donné procuration
  - M. Maurice BRUN
  - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Maurice BRUN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Paul COUDOURET
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Alain D'HEILLY à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY
  - Mme Maryline RICHAUD

- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX représenté par M. Gérard TENOUX à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jacques CHASTEL
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY représenté par M. Daniel ROUIT à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre MICHEL
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND représenté par M. Alain RAHON à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Maxime FONFERRIER
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre PAYAN
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND (à partir du point n° 17, il donne procuration à M. Daniel ROUIT)
- Pour la commune de Serres :
  - M. Daniel ROUIT
  - Mme Véronique ARLAUD
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU (à partir du point n° 17, il donne procuration à M. Gérard TENOUX)
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Nicole PELOUX
  - M. Bernard CODOUL représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui il a donné procuration
  - Mme Christiane GHERBI représentée par Mme Nicole PELOUX à qui elle a donné procuration
  - M. Nicolas LAUGIER représenté par M. Patrick CLARES à qui il a donné procuration
  - Mme Christiane TOUCHE
  - Mme Françoise GARCIN représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration (absente non représentée à partir du point n° 17)
  - Mme Emilie SCHMALTZ
  - M. Patrick CLARES
  - M. Sylvain JAFFRE (absent non représenté à partir du point n° 17)
  - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration (du point n° 1 au point n° 16 puis absente non représentée à partir du point n° 17)
  - M. Jean-Louis CLEMENT
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON représenté par M. Jérôme FRANCOU à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alain COMBES
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - Mme Béatrice ALLIROL représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

**Absents non représentés :**

- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune d'Ourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Pierre SEINTURIER
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Serres : M. Christian COULLOMB
- Pour la commune de Sisteron : M. Jean-Pierre BOY

- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Cécilia LOUVION
- Pour la commune de Sisteron : M. Franck PERARD
- Pour la commune de Sisteron : Mme Christine REYNIER
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON



## **Ordre du jour :**

### **Fonctionnement de l'intercommunalité :**

- Election d'un membre du bureau communautaire
- Désignation des représentants de la CCSB au sein d'organismes extérieurs (remplacement de 2 conseillers communautaires)

### **Finances :**

- Attribution de subventions pour l'année 2022
- Cotisations et participations
- Régularisation d'actif entre le budget général et le budget annexe des déchets ménagers

### **Développement économique :**

- Attributions d'aides financières dans le cadre du FISAC

### **Aménagement de l'espace :**

- Mise en place d'un service de navettes dans les gorges de la Méouge : modification de la délibération instaurant les tarifs
- Renouvellement de la convention avec l'ONF pour l'occupation temporaire en forêt domaniale du domaine de Chabre et de la Méouge
- Convention tripartite de financement de l'aire de covoiturage de Sisteron nord avec ESCOTA et la Région PACA

### **Services à la population :**

- Ecole de Musique Intercommunale : tarifs des redevances 2022-2023

### **Tourisme :**

- Extension du service de location de VTTAE : modification du contrat de location-type et mise en place d'une convention avec les hébergeurs

### **Gestion des déchets :**

- Modification des tarifs du règlement de collecte pour la filière huisserie
- Principes d'installation des conteneurs semi-enterrés
- Lancement d'un marché de fournitures pour l'entretien et la maintenance des équipements du service collecte
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers - année 2021

### **PCAET :**

- Appel à projet SEQUOIA 3 – Audit énergétique des bâtiments

## **GEMAPI :**

- Mise en œuvre d'un PPRE et de travaux sur la Gironde : avenant n° 1 à la convention de délégation de compétence GEMAPI au SMAVD

## **Moyens Généraux :**

- Convention d'entente avec PAA pour la gestion de l'aire d'accueil temporaire des gens du voyage de Soleilhet
- Parc d'activités du Val de Durance : acquisition et rétrocession de parcelles à la commune de Mison
- Vente garage du Planet – Commune de Val Buëch Méouge
- Adhésion au groupement de commandes porté par le SMED13 et la SyME05 pour la fourniture de gaz naturel

## **Ressources humaines :**

- Modification du tableau des effectifs : création et suppression d'emplois permanents
- Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité
- Création et modification d'emplois saisonniers
- Renouvellement de contrats de projet – Conseillers numériques
- Accueil d'étudiants en contrat d'apprentissage
- Modification du régime indemnitaire
- Indemnisation des heures supplémentaires / délibération complémentaire

## **Questions diverses**



Lecture est faite par le président des comptes-rendus des réunions du Conseil Communautaire du 18 mars 2022 et du 05 avril 2022, qui sont adoptés et ensuite signés.



### **1. Election d'un membre du bureau communautaire**

*Votants : 72 (18 procurations)*

Deux candidats sont déclarés : M. Pascal LOMBARD et Mme Florence CHEILAN.  
Tous les conseillers prennent part au vote électronique à bulletin secret.

*Résultats du premier tour de scrutin :*

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 72
- Abstentions : 2
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 70
- Majorité absolue : 36

Suffrages obtenus :

- M. Pascal LOMBARD : 55 voix.
- Mme Florence CHEILAN : 15 voix

M. Pascal LOMBARD est élu au premier tour à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **2. Désignation des représentants de la CCSB au sein d'organismes extérieurs (remplacement de 2 conseillers communautaires)**

*Votants : 72 (18 procurations)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne ainsi qu'il suit ses représentants dans les organismes extérieurs :

- Délégué titulaire au SMIGIBA en remplacement de Jean-Marie TROCCHI : Gilles CREMILLIEUX élu avec les résultats suivants :
  - Nombre de votants : 72
  - Bulletins blancs : 4
  - Abstentions : 6
  - Suffrages exprimés : 62
  - Majorité absolue : 32
  - Gilles CREMILLIEUX : 62 voix
  
- Délégué titulaire au SMIGIBA en remplacement de Robert GARCIN : Michel JOANNET élu avec les résultats suivants :
  - Nombre de votants : 72
  - Bulletins blancs : 2
  - Abstentions : 11
  - Suffrages exprimés : 59
  - Majorité absolue : 30
  - Michel JOANNET : 59 voix
  
- Délégué suppléant au SMIGIBA en remplacement de Gilles CREMILLIEUX : Georges PAPEGAY élu avec les résultats suivants :
  - Nombre de votants : 72
  - Bulletins blancs : 1
  - Abstentions : 8
  - Suffrages exprimés : 63
  - Majorité absolue : 32
  - Georges PAPEGAY : 63 voix
  
- Délégué titulaire au sein du Comité de Rivière du SMIGIBA en remplacement de Jean-Marie TROCCHI : Florent ARMAND élu avec les résultats suivants :
  - Nombre de votants : 72
  - Bulletins blancs : 4
  - Abstentions : 9
  - Suffrages exprimés : 59
  - Majorité absolue : 30
  - Florent ARMAND : 59 voix
  
- Délégué suppléant au sein du SMAVD en remplacement de Jean-Marie TROCCHI : Georges PAPEGAY élu avec les résultats suivants :
  - Nombre de votants : 72
  - Bulletins blancs : 3
  - Abstentions : 6
  - Suffrages exprimés : 63
  - Majorité absolue : 32
  - Georges PAPEGAY : 63 voix
  
- Délégué titulaire au sein des Comités de Pilotage des sites Natura 2000 en remplacement de Jean-Marie TROCCHI : Emilie VAUTRIN élue avec les résultats suivants :
  - Nombre de votants : 72

- Bulletins blancs : 0
  - Abstentions : 7
  - Suffrages exprimés : 65
  - Majorité absolue : 33
  - Emilie VAUTRIN : 65 voix
- Délégué suppléant au sein des Comités de Pilotage des sites Natura 2000 en remplacement de Emilie VAUTRIN : Georges PAPEGAY élu avec les résultats suivants :
    - Nombre de votants : 72
    - Bulletins blancs : 2
    - Abstentions : 7
    - Suffrages exprimés : 63
    - Majorité absolue : 32
    - Georges PAPEGAY : 63 voix
- Délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte des Baronnie Provençales en remplacement de Robert GARCIN : Michel ROLLAND élu avec les résultats suivants :
    - Nombre de votants : 72
    - Bulletins blancs : 0
    - Abstentions : 3
    - Suffrages exprimés : 69
    - Majorité absolue : 35
    - Michel ROLLAND : 36 voix
    - Jean SCHÜLER : 33 voix
- Délégué titulaire au sein du conseil d'administration de la SPL Sisteronais Buëch en remplacement de Jean-Marie TROCCHI : Robert GAY élu avec les résultats suivants :
    - Nombre de votants : 72
    - Bulletins blancs : 6
    - Abstentions : 18
    - Suffrages exprimés : 48
    - Majorité absolue : 25
    - Robert GAY : 48 voix
- Délégué titulaire au sein de la Commission de suivi du site SANOFI AVENTIS en remplacement de Jean-Marie TROCCHI : Robert GAY élu avec les résultats suivants :
    - Nombre de votants : 72
    - Bulletins blancs : 3
    - Abstentions : 13
    - Suffrages exprimés : 56
    - Majorité absolue : 29
    - Robert GAY : 56 voix

### 3. Attribution de subventions pour l'année 2022

*Votants : 71 (18 procurations) – Philippe MAGNUS ne participe pas au vote*

*Suffrages exprimés : 67 (62 pour, 5 contre et 4 abstentions)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve l'attribution des subventions intercommunales proposées pour l'année 2022 :

Nom de l'organisme subventionné	Action subventionnée	Montant proposé
---------------------------------	----------------------	-----------------

Fruits anciens de l'Orpierois	Organisation du 20 <sup>ème</sup> marché de fruits anciens (29 octobre 2022)	2 000 €
La Petite Boule Laragnaise	Organisation concours de boules et championnat provençal nationaux	1 000 €
Le Luminaire	Concours photos de la Vallée de la Méouge (4 juillet 2022) Rencontre des ferronniers d'art (du 4 au 6 juin 2022)	1 000 €
Chabre Vol Libre	Organisation d'une compétition internationale de parapente : l'Ozone Chabre Open (25 juin au 1 <sup>er</sup> juillet 2022)	1 500 €
Vie la joie	Sacré Méouge : fermeture à la circulation automobile des gorges de la Méouge (octobre 2022)	3 000 €
Comité des fêtes de Laborel	Exposition gestes et savoirs d'autrefois (7 août 2022)	300 €
Université du Temps Libre Buëch Durance	Cours, conférences, cafés découverte, sorties sur l'année 2022 sur le territoire de la CCSB	4 530 €
Roue d'Or Sisteronaise	Organisation du 31 <sup>ème</sup> grand prix de Mutuelle de France Alpes du Sud (21 et 22 mai 2022)	3 500 €
Auto Sport du Laragnais	Organisation du 23 <sup>ème</sup> Rallye National du Laragnais (du 3 au 5 juin 2022)	12 000 €
Collège Edouard Vaillant	Participation au concours national de la résistance et de la déportation sur la commune de Bayons et réalisation d'un film dans l'été à Sisteron	2 550 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) 04	Permanences juridiques une fois par fois pour les EFS de Sisteron et la Motte du Caire	1 000 € sous réserve de réalisation de permanences dans les EFS de Sisteron et de la Motte du Caire
Association des commerçants de la zone Val de Durance	Animations tout au long de l'année sur la zone Val de Durance (Pâque, Noël...)	4 200 €
Alpes Provence Tours Events	24 Heures des Hautes-Alpes (du 25 au 28 août 2022)	1 000 €

#### 4. Cotisations et participations 2022

*Votants : 72 (18 procurations) – Suffrages exprimés : 67 (61 pour, 6 contre et 5 abstentions)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le versement des cotisations et participations proposées pour l'année 2022 :

Organismes	Cotisations proposée
Agence de Développement 04	5 000,00 €
Ingénierie et Territoire (IT) 04	6 136,20 €
Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM)	1 014,55 €
Fédération Française de Cyclisme (FFC)	1 100,00 €
Association pour le Développement en REseau des Territoires et des Services (ADRETS)	100,00 €

Profession Sport 05	30,00 €
---------------------	---------

**5. Régularisation d'actif entre le budget général et le budget annexe des déchets ménagers**

*Votants : 72 (18 procurations) – Suffrages exprimés : 69 (67 pour, 2 contre et 3 abstentions)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la régularisation d'actif entre le budget général et le budget annexe des déchets ménagers.

**6. Attributions d'aides financières dans le cadre du FISAC**

*Votants : 72 (18 procurations) – Suffrages exprimés : 66 (60 pour, 6 contre et 6 abstentions)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- attribue les subventions dans le cadre du programme FISAC telles que décrites dans la délibération ;
- autorise le président à signer les conventions d'attributions.

**7. Mise en place d'un service de navettes dans les gorges de la Méouge : modification de la délibération instaurant les tarifs**

*Votants : 72 (18 procurations) – Suffrages exprimés : 68 (62 pour, 6 contre et 4 abstentions)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve les nouveaux tarifs du service de navettes dans les gorges de la Méouge :

- Passagers à partir de 18 ans : 4 €
- Passagers de 4 à 17 ans inclus : 2 €
- Enfants de moins de 4 ans : gratuité
- Tarif famille pour deux adultes et deux enfants : 10 €

**8. Renouvellement de la convention avec l'ONF pour l'occupation temporaire en forêt domaniale du domaine de Chabre et de la Méouge**

*Votants : 72 (18 procurations) – Suffrages exprimés : 71 (65 pour, 6 contre et 1 abstention)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le renouvellement de la convention d'occupation temporaire en forêt domaniale avec l'ONF sur le domaine de Chabre et de la Méouge ;
- autorise le président à signer cette convention.

**9. Convention tripartite de financement de l'aire de covoiturage de Sisteron nord avec ESCOTA et la Région PACA**

*Votants : 72 (18 procurations) – Suffrages exprimés : 68 (61 pour, 7 contre et 4 abstentions)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la convention tripartite de financement de l'aire de covoiturage de Sisteron nord avec ESCOTA et la Région PACA ;
- autorise le président à signer cette convention.

**10. Ecole de Musique Intercommunale : tarifs des redevances 2022-2023**

*Votants : 72 (18 procurations) – Suffrages exprimés : 69 (65 pour, 4 contre et 3 abstentions)*



Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve :

- les tarifs de redevances de l'école de musique intercommunale pour l'année scolaire 2022-2023 :

Tarifs	Élèves résidant sur le territoire de la CCSB	Élèves résidant hors territoire de la CCSB
1 <sup>er</sup> membre de la famille	250 €	375 €
2 <sup>ème</sup> membre de la famille	190 €	260 €
Forfait famille (à compter du 3 <sup>ème</sup> membre)	590 €	800 €
Une pratique collective suivie seule, hors pratique dominante (sous réserve des places disponibles)	100 €	120 €
Pratique collective supplémentaire (tarif établi pour une pratique, sous réserve des places disponibles)	50 €	60 €
Parcours découverte (7/12 ans)	190 €	220 €
Eveil et doudou (3/4 ans)	100 €	120 €
Jardin musical (5/6 ans)	100 €	120 €
Parcours « préparation à un concours d'entrée en conservatoire »	100 €	120 €
Instrument supplémentaire (tarif non dégressif ; sous réserve des places disponibles)	190 €	200 €

- les modes de paiements proposés et leurs périodicités ;
- les modalités et conditions d'inscription et d'annulation proposées dans la délibération ;
- l'application d'un tarif réduit de 50% pour les cours donnés en visioconférence du fait de la situation sanitaire.

### **11. Extension du service de location de VTTAE : modification du contrat de location-type et mise en place d'une convention avec les hébergeurs**

*Votants : 72 (18 procurations) – Suffrages exprimés : 72 (66 pour et 6 contre)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve :

- approuve la convention type de mise à disposition d'une flotte de VTTAE auprès des hébergeurs intéressés ;
- approuve la modification du contrat de location-type ;
- autorise le président à les signer.

### **12. Extension du service de location de VTTAE : modification du contrat de location-type et mise en place d'une convention avec les hébergeurs**

*Votants : 72 (18 procurations) – Suffrages exprimés : 70 (67 pour, 3 contre et 2 abstentions)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- fixe à 6 € l'unité le tarif pour le dépôt en déchetterie d'huisseries usagées par les professionnels ;
- approuve la modification de l'annexe 3 du règlement de collecte des déchets ménagers qui en découle.

### **13. Principes d'installation des conteneurs semi-enterrés**

*Votants : 72 (18 procurations) – Suffrages exprimés : 68 (57 pour, 11 contre et 4 abstentions)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve les principes d'installation des conteneurs semi-enterrés et les modalités financières qui en découlent.

#### **14. Lancement d'un marché de fournitures pour l'entretien et la maintenance des équipements du service collecte**

*Votants : 72 (18 procurations) – Suffrages exprimés : 71 (68 pour, 3 contre et 1 abstention)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le lancement du marché de fournitures pour l'entretien et la maintenance des équipements du service de collecte.

#### **15. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – année 2021**

*Votants : 72 (18 procurations) – Suffrages exprimés : 70 (67 pour, 3 contre et 2 abstentions)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire acte la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2021.

#### **16. Appel à projet SEQUOIA 3 – Audit énergétique des bâtiments**

*Votants : 72 (18 procurations) – Suffrages exprimés : 69 (65 pour, 4 contre et 3 abstentions)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- accepte les termes de la convention de partenariat avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et les communes de La Motte du Caire, Mison, Monétier-Allemont, Sisteron et Turriers et autorise le président à la signer ;
- accepte les termes de la convention de reversement des fonds entre la CCSB et les 5 communes précitées et autorise le président à la signer ;
- désigne Jean-Yves SIGAUD comme membre du comité de pilotage SEQUOIA 3 ;
- accepte les termes de la convention relative à la création d'un groupement de commandes avec les communes de La Motte du Caire, Monétier-Allemont, Mison, Sisteron et Turriers pour la passation d'un marché d'audit énergétique des bâtiments publics et autorise le Président à la signer ;
- autorise le lancement du marché d'audit énergétique des bâtiments publics des membres du groupement.

#### **17. Mise en œuvre d'un PPRE et de travaux sur la Gironde : avenant n° 1 à la convention de délégation de compétence GEMAPI au SMAVD**

*Votants : 69 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 66 (60 pour, 6 contre et 3 abstentions)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve les termes de l'avenant tel qu'exposé dans la délibération ;
- autorise le président à le signer avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD).

#### **18. Convention d'entente avec PAA pour la gestion de l'aire d'accueil temporaire des gens du voyage de Soleilhet**

*Votants : 69 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 67 (64 pour, 3 contre et 2 abstentions)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve :

- approuve les termes de la convention d'entente avec PAA ;
- autorise le président ou son représentant à signer cette convention ;
- élit Jean-Pierre TEMPLIER, Emilie SCHMALTZ et Pascal LOMBARD, membres de la conférence de l'entente ;
- approuve les termes du bail emphytéotique avec la commune des Sisteron ayant pour objet la mise à disposition des parcelles 175 AN et 180 AN afin de réaliser les travaux de mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet ;
- autorise le Président à le signer ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

### **19. Parc d'activités du Val de Durance : acquisition et rétrocession de parcelles à la commune de Mison**

*Votants : 69 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 69 (62 pour et 7 contre)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve :

- approuve l'acquisition et la rétrocession des parcelles AP 639, AP 696 et AP 694;
- autorise le président à signer tous les documents et actes relatifs à cette affaire.

### **20. Vente garage du Planet – Commune de Val Buëch Méouge**

*Votants : 69 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 68 (62 pour, 6 contre et 1 abstention)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve l'accord trouvé avec Monsieur Frédéric BERNARD ou toute autre personne morale ou physique qui lui plaira de se substituer moyennant le prix de 147 000 €.
- autorise le président ou son représentant à signer tout acte à intervenir, relatif à la vente de ce bien.

### **21. Adhésion au groupement de commandes porté par le SMED13 et la SyME pour la fourniture de gaz naturel**

*Votants : 69 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 69 (65 pour et 4 contre)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commande ;
- autorise le président à signer cette convention.

### **22. Modification du tableau des effectifs : création et suppression d'emplois permanents**

*Votants : 69 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 67 (63 pour, 4 contre et 2 abstentions)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve les créations et suppressions d'emplois permanents ;
- approuve la modification du tableau des effectifs ;
- autorise le président à signer tous les documents relatifs à ces modifications.

### **23. Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité**

*Votants : 69 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 66 (59 pour, 7 contre et 3 abstentions)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création des emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité ;
- approuve l'engagement d'un technicien en sonorisation par le dispositif du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs du budget général ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et notamment les contrats de travail des agents concernés.

#### **24. Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité**

*Votants : 69 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 66 (60 pour, 6 contre et 3 abstentions)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création et la modification des emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs du budget général et du budget annexe des déchets ménagers ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et notamment les contrats de travail des agents concernés.

#### **25. Renouvellement de contrats de projet – Conseillers numériques**

*Votants : 69 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 68 (62 pour, 6 contre et 1 abstention)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le renouvellement des contrats de projets ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs du budget général ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment les avenants aux contrats de travail des agents concernés.

#### **26. Accueil d'un étudiant en contrat d'apprentissage**

*Votants : 69 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 65 (62 pour, 3 contre et 4 abstentions)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve l'accueil d'un alternant pour assurer les missions d'entretien de sentiers de randonnée ;
- approuve l'adhésion annuelle au Groupement d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) pour un montant de 440 €;
- autorise le président à signer la convention de mise à disposition.

#### **27. Modification du régime indemnitaire**

*Votants : 69 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 66 (57 pour, 9 contre et 3 abstentions)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la modification du régime indemnitaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

#### **28. Indemnisation des heures supplémentaires / délibération complémentaire**

*Votants : 69 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 68 (59 pour, 9 contre et 1 abstention)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la modification des bénéficiaires de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) à compter du 21 juin 2022 ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.